



Paris, le 10 Août 2017

Droit aux congés

La Poste veut remettre en cause le droit aux congés choisis !

La règle du report de 2 fois les obligations hebdomadaires jusqu'au 30 avril de l'année N+1 est toujours en vigueur. Cette règle englobe les bonis.

Certaines directions d'établissement affirment qu'elles écrêteront au 1^{er} janvier les CA qui seraient en trop !! Or, il n'y a pas de règles spécifiques par établissement, c'est la réglementation nationale qui s'impose à tous. C'est d'ailleurs ce que voudraient remettre en cause les ordonnances de la future loi travail.

La Poste ne peut pas retirer aux agents des CA avant le 30 avril de l'année N+1. Nous vous incitons à vérifier après le 1^{er} janvier si votre nombre de CA correspond à votre solde.

En cas de litige, faites systématiquement un recours. Contactez votre représentant CGT.

Rappel

Le 26 janvier, la DSCC Paris avait donné des objectifs de reliquat de 6 CA au 31 décembre. Elle a même dû préciser ce chiffre lors d'une CDSP en mai.

La CGT - *comme nous le faisons systématiquement depuis ces remises en cause* - s'est opposée et est intervenue pour rappeler **la règle de 2 fois les obligations hebdomadaires précisant que les RE étaient en plus du reliquat. Seule une nouvelle réglementation nationale pourrait instituer de nouvelles règles.**

La DSCC a rappelé qu'il s'agissait d'objectifs et non pas d'obligation et que ces préconisations seraient pour le bien être des agents ! Or, pour un grand nombre, ils voient de plus en plus leurs demandes de congés refusées !!!

Si la santé des agents était une vraie préoccupation, La Poste recruterait immédiatement et réduirait l'emport, les cadences et le temps de travail !

Nous vous conseillons de tenir un décompte précis de vos congés, d'imprimer et de conserver systématiquement toutes les opérations effectuées en ce sens (*auprès de la hiérarchie ou sur votre box*) et ce, qu'il s'agisse de demande, d'autorisation ou de refus.

En cas de pressions vous obligeant à poser vos congés, contacter immédiatement la CGT.